

Assemblée générale de la Commission Interméditerranéenne de la CRPM DECLARATION FINALE DE L'ASSEMBLEE GENERALE VENETO 2016

1^{er} juillet 2016 – Venise (Région Veneto)

En continuité avec les précédentes Déclarations de la Commission Interméditerranéenne de la CRPM (CIM),¹ les membres de son Assemblée générale – rassemblés à Venise ce 1^{er} juillet 2016 – désirent transmettre les messages politiques suivants aux institutions européennes, internationales, ainsi qu'aux acteurs et parties prenantes principalement actifs en Méditerranée :

I. REPENDRE AUX DEFIS COMMUNS PAR DES SOLUTIONS CONJOINTES POUR LE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL INTEGRE ET LA COHESION EN MEDITERRANEE

DEFIS SECURITAIRES ET MIGRATOIRES

La Commission Interméditerranéenne, réunie en ce jour, réitère fortement son désarroi et sa **solidarité** à l'égard des citoyens des pays touchés par les attaques terroristes, ainsi qu'envers les millions de personnes fuyant chaque jour la guerre, la terreur, les dictatures, la pauvreté ou des conditions climatiques extrêmes afin d'assurer leur survie. Dans ce contexte géopolitique complexe et d'urgence humanitaire, en particulier concernant la sécurité et les défis migratoires, la Commission Interméditerranéenne:

1. **Observe** que les défis communs de sécurité et de migration semblent loin d'être résolus. La Communauté Internationale et l'UE, avec leurs citoyens, doivent continuer à combiner leurs efforts afin d'améliorer la situation et travailler parallèlement pour la paix et la cohésion socio-économique dans le but d'inverser la tendance. La crise migratoire est toujours aussi préoccupante, en témoignent les tragédies horribles des routes en mer Méditerranée, et en particulier en Méditerranée centrale et orientale où les trafiquants concentrent aujourd'hui leurs activités pour l'été, et ce comme résultat de la fermeture de la route des Balkans.
2. **Considère** que cette crise a certainement permis de tirer la sonnette d'alarme au sujet de problématiques administratives et politiques dont l'importance a trop longtemps été sous-estimée,² lesquelles, conjuguées à l'urgence humanitaire actuelle, constituent de sérieux défis pour le bien-être des migrants et celui de toutes nos sociétés. Jusqu'à présent, la réponse de l'UE – approche globale, programme migration, actions et fonds divers³ – s'est améliorée mais semble rester faible. Les Autorités Locales et Régionales méditerranéennes (ALRs) se retrouvent souvent seules devant cette crise humanitaire touchant leurs territoires de façon aléatoire, et n'ayant ni les ressources ni les moyens nécessaires pour y faire face adéquatement. Par ailleurs, et malgré leur rôle crucial face à cette crise, la présence de ces autorités dans le dialogue d'élaboration de politiques relatives à la question est absolument insuffisante.
3. **Souligne** que ses régions, via ses groupes de travail et la Task Force Migration CRPM, ont mené plusieurs campagnes et plaidoyers adressés aux institutions UE⁴. Elles se sont également engagées dans diverses actions d'échanges de bonnes pratiques pour l'accueil et l'intégration des migrants dans les systèmes socio-économiques et de santé, comme dans des projets de coopération UE (appels FAMI, DEAR), ou initiatives pilotes (MIPEX-R).
4. **Remarque** qu'alors que le mécanisme de relogement des réfugiés arrivés en Grèce et en Italie vers d'autres Etats Membres est plus que sous-performant (1% du nombre total prévu), certaines Régions ont démontré aux Etats et à l'UE leurs volontés d'en recevoir des milliers. En ce sens, certaines Régions de la Commission Interméditerranéenne sont déjà en train de préparer consciencieusement leurs mécanismes d'accueil face à cette

¹ (Barcelone 2013, Patras 2014, Venise 2014, Marseille 2014, Nauplie and Rabat 2015)

² Contrôle des frontières, demandes d'asile, coopération internationale, etc.

³ Le fonds approuvé durant le Sommet de La Valette avec les pays africains, le nouvel instrument d'aide d'urgence, ou les efforts de coordination entre les politiques de migration, action extérieure, et de voisinage.

⁴ Incluant également des initiatives telles que la lettre conjointe envoyée par les régions de l'Attique, la Sicile, et le Lazio aux dirigeants de la Commission européenne, du Conseil, et du Conseil européen concernant le besoin de renforcer le rôle des autorités locales et régionales pour faire face à la problématique migratoire en facilitant leur accès aux outils de financement et aux fonds, et en répondant au défi crucial du « groupe spécifique » que représentent les **mineurs non-accompagnés**.

possibilité, signant même des accords bilatéraux pour accélérer le relogement des migrants et leur intégration dans les systèmes de santé. Ce type de mesures doit être encouragé et soutenu par l'UE et les Etats Membres afin de faciliter les processus administratifs et augmenter leur efficacité à tous niveaux.

5. **Appelle** de nouveau l'UE et les institutions nationales à mettre en œuvre les actions et mesures suivantes :
 - Davantage d'assistance et de ressources aux ALRs (FAMI et autres), non seulement pour la gestion de la crise migratoire (accueil, intégration), mais aussi pour absorber les effets secondaires de la crise sur le long terme.
 - Une implication accrue des ALRs dans les processus de dialogues et de décisions qui seront tenus par l'UE, ainsi que dans une solution de gouvernance multi-niveaux et intégrée jouant un rôle complémentaire à celui des gouvernements nationaux.
 - Une gestion des flux migratoires durable et efficace, s'inscrivant dans le cadre d'une stratégie plus large visant des défis socio-économiques et politiques communs en Méditerranée.
 - Une adaptation graduelle aux défis migratoires : des programmes de coopération territoriale opérant en Méditerranée sur la période actuelle et à venir (avec une augmentation potentielle du budget) et de la future Politique de Cohésion pour le scénario post-2020 (avec une augmentation des fonds globaux et des priorités spécifiques sur le sujet).⁵
6. **Manifeste** le besoin de promouvoir davantage le dialogue interculturel et inter-religieux en Méditerranée, en particulier entre les réfugiés et les sociétés hôtes dans ses Régions (avec une attention particulière pour les jeunes).⁶ En ce sens, il serait très utile d'utiliser la panoplie « d'outils » proposés par le Congrès des autorités locales et régionales du Conseil de l'Europe lors de sa 30^{ème} session en mars 2016, afin de prévenir la radicalisation aux niveaux local et régional.
7. **Apprécie** la Résolution du Parlement européen du 12 avril 2016 répondant à la situation dans le bassin et reconnaissant le rôle des régions dans l'intégration des réfugiés, ainsi que le besoin de visas humanitaires, d'une révision du règlement de Dublin, de coopérer avec les pays tiers, et de mettre à disposition davantage de fonds afin de partager la responsabilité de répondre en particulier aux défis migratoires et des réfugiés.
8. **Prévient** que même s'il représente une possible avancée dans la gestion de la crise migratoire via une approche disposée à répondre aux causes premières de la migration, le nouveau Cadre de Partenariat pour la migration fait abstraction du rôle potentiel des ALRs en lien avec la gouvernance multi-niveaux, la décentralisation, et les partenariats territoriaux. Les ALRs doivent être impliquées au côté des Etats notamment dans les processus touchant les nouvelles « conventions » avec les pays tiers.
9. **S'engage** à poursuivre ses travaux sur les problématiques migratoires dans le cadre du renouvellement du cahier des charges de la Task Force CRPM sur la migration, gardant à l'esprit les principes de la Commission Interméditerranéenne approuvés en 2014 et les messages politiques principaux de la CRPM et de l'ARLEM sur le sujet.
10. **Demandent instamment** à tous les Etats membres de valoriser le rôle des NU et particulièrement du HCR afin de faire un lien clair entre leurs politiques concernant les obligations légales internationales pour la protection des réfugiés et des demandeurs d'asile, et afin de prendre toutes les mesures nécessaires pour améliorer la coordination entre les parties prenantes concernées.

POLITIQUE DE VOISINAGE, STRATEGIES ET DEVELOPPEMENT TERRITORIAL INTEGRE

Concernant le **développement socio-économique, la décentralisation et la cohésion** en Méditerranée, la Commission Interméditerranéenne a déjà exprimé les besoins de « territorialiser » la **Politique de Voisinage**, et d'accélérer la mise en œuvre des **stratégies macro-régionales et de bassin maritime**. En ce sens, et d'après les plans d'action de ses groupes de travail « Coopération territoriale et stratégies macro-régionales » et « Cohésion socio-économique », la Commission Interméditerranéenne :

11. **Renouvelle** ses recommandations sur le future de la Politique de Voisinage (PEV) et son composant Sud, incluses dans la réponse conjointe de la CRPM à la consultation sur la révision de la PEV et la Déclaration de Rabat, et réitère son soutien et commentaires sur la Communication conjointe de la CE publiée le 18 nov. 2015.
12. **Insiste** sur l'importance d'accroître l'implication des ALRs et d'évaluer la possible adaptation de la PEV aux concepts de la Politique de Cohésion, ses principes et méthodologie, en la liant à la promotion des stratégies macro-régionales et de bassins maritimes, ou stratégies émergentes (telles que celle de la « Méditerranée Occidentale »), et en exploitant pleinement la valeur de la coopération territoriale décentralisée. En particulier, via les travaux de l'IEV CT MED, l'Axe 4 de l'Interreg MED et ses projets horizontaux, et le reste des programmes de la zone.
13. **Souligne** qu'un développement durable, harmonieux et polycentrique, et une cohésion en Méditerranée pourraient s'établir uniquement au travers de l'application concrète du concept et modèle du développement territorial intégré. Ce modèle devrait se baser sur la durabilité, la décentralisation réelle des pouvoirs au niveau

⁵ Ce qui pourrait ajouter à l'efficacité d'autres fonds et instruments UE, impliquant plus directement les Régions.

⁶ Ce dialogue réduirait la radicalisation et soutiendrait le développement de la coopération avec les pays d'origine des migrants, tout en contribuant à construire de la confiance et de la solidarité sur une perspective durable.

territorial, la gouvernance multi-niveaux démocratique et participative, et l'intégration efficace des politiques et mesures impactant directement le territoire et ses citoyens en ce qui concerne :

- Le climat, l'environnement, et l'énergie (politiques, mesures et actions pour l'adaptation et la mitigation du changement climatique sur les lignes côtières, la gestion des aires protégées et des services écosystémiques, la gestion de l'eau et des déchets, les mesures pour l'efficacité énergétique dans les bâtiments, la promotion des énergies renouvelables, la mobilité durable...)
 - La promotion du développement socio-économique et de la planification spatiale (politiques, mesures et actions pour la promotion du tourisme durable et de la culture, de l'économie sociale et solidaire, de la planification urbaine intégrée et sa relation avec la planification régionale et nationale, la Gestion Intégrée des Zones Côtières (GIZC) et la Planification Spatiale Maritime (PSM), l'inclusion des jeunes, la formation, la mobilité et l'éducation, l'emploi, l'économie verte et l'économie bleue...)
 - La gestion de la migration (politiques, mesures et actions en soutien aux autorités nationales et aux communautés concernant la réception des migrants, l'intégration socio-économique et la médiation interculturelle...)
14. **Soutient** que le modèle de développement territorial intégré pourrait devenir une pierre angulaire pour la promotion de la diplomatie territoriale, les partenariats de coopération, et les actions ou projets concrets pouvant accroître l'intégration au niveau méditerranéen tout comme l'impact des politiques nationales et multilatérales sur le terrain.
15. **Entend** poursuivre les réflexions sur ce modèle de développement et ses possibles applications au travers de la coopération méditerranéenne dans le cadre des futures activités du *Forum des Autorités Locales et Régionales de la Méditerranée* et des activités de renforcement des capacités dans le Voisinage Sud envisagées avec Platforma. Elle s'engage également à poursuivre ses travaux dans ce domaine en promouvant la coordination multi-niveaux avec ses partenaires comme l'UpM, le CMI, et les réseaux d'autorités sous-étatiques tels que MedCités, l'Arc Latin, la Com Med de CGLU vers des actions et projets concrets, veillant ainsi à augmenter la participation des parties prenantes territoriales du sud du bassin.
16. **Célèbre** la signature d'un Protocole d'Entente spécifique avec MedCités, formalisant la coopération actuelle et établissant une base pour de futures actions conjointes.

POLITIQUE DE COHESION UE & FEIS

Concernant la **Politique de Cohésion**, la Commission Interméditerranéenne remarque que les dernières statistiques sur le développement régional démontrent des niveaux de disparités accrues entre les régions européennes, confirmant la tendance inquiétante qu'un nombre important de régions méditerranéennes (en particulier d'Espagne et de Grèce) glissent progressivement en-dessous de la moyenne UE. Ainsi, la Commission Interméditerranéenne:

17. **Fait appel** à davantage de soutien provenant de la Politique de Cohésion afin de s'attaquer aux disparités régionales futures, notamment dans les régions toujours en récupération suite à la crise économique. Les critiques émergentes au sein des Etats Membres et de la CE sur la valeur ajoutée de la Politique de Cohésion ont déclenché une action de concertation à la CRPM, comptant le soutien de la Commission Interméditerranéenne, afin de préserver la Politique de Cohésion en tant qu'instrument d'investissement pour toutes les régions UE pour la période post-2020. De plus, en ce qui concerne son volet de coopération territoriale, et en synergie avec les programmes correspondants qui seront mis en œuvre dans la période post-2020, l'établissement d'un nouveau Programme de Coopération Territoriale pour les îles méditerranéennes devrait être envisagé, comme celui déjà en place entre Madère – les Açores – les Îles Canaries.
18. **Prévient** qu'au vu de sa logique d'intervention actuelle, le Fonds Européen pour les Investissements Stratégiques (FEIS) ne pourra englober tous les territoires UE puisqu'il n'a pour but que d'accroître le volume des investissements en Europe sans pour autant considérer clairement les objectifs européens de renforcement de la cohésion socio-économique et territoriale.
19. **Considère** qu'un lien approfondi avec la Politique de Cohésion, garantissant l'implication effective des régions en tant qu'entités les mieux placées pour stimuler les investissements au niveau territorial, doit être observé.

II. STIMULER L'ECONOMIE BLEUE EN PROTEGEANT L'ENVIRONNEMENT VIA DES STRATEGIES ET INITIATIVES EMERGENTES

APPUI A LA DECLARATION DE L'UPM SUR L'ECONOMIE BLEUE, L'INITIATIVE MED OCCIDENTALE, ET L'EUSAIR

La Commission Interméditerranéenne a déjà célébré et exprimé son soutien sans réserves à la Déclaration faisant suite à la Conférence Ministérielle de l'Union pour la Méditerranée (UpM) en 2015. Elle a par ailleurs offert sa contribution spécifique pour le suivi des travaux au niveau régional, en lien avec l'Intergroupe du PE « Mers, Rivières, Iles et Zones Côtières » (SEARICA) et en cohérence avec l'agenda maritime de la CRPM et le document politique de COM&CAP MarInA-Med pour une approche intégrée en Méditerranée. Dans ce contexte, la Commission Interméditerranéenne:

20. **Rappelle** qu'il est fondamental de renforcer le potentiel de l'économie bleue dans le bassin en améliorant la gouvernance multi-niveaux et la planification maritimes et côtières, en préservant l'environnement des pressions humaines ou en les mitigeant, et en promouvant l'emploi, l'innovation, et les opportunités d'affaires axées sur le savoir à travers le développement des secteurs maritimes clefs compris dans la stratégie de la Croissance Bleue.
21. **Célèbre** la décision du groupe de travail sur l'économie bleue de l'UpM datant de mai 2016 à Turku d'inclure la Commission Interméditerranéenne de la CRPM en tant qu'observatrice permanente. La Commission Interméditerranéenne de la CRPM est ravie de contribuer à ces travaux et de renforcer sa coopération avec le Secrétariat de l'UpM dans le cadre du Protocole d'Entente en vigueur et vers une contribution concrète aux activités marines et maritimes.
22. **Célèbre également** les derniers développements de l'initiative Méditerranée Occidentale, dont l'élaboration est couramment débattue par les autorités étatiques concernées, la CE et l'UpM, et évoluant positivement en s'articulant autour des principes ASUR alignés sur les demandes précédemment exprimées par la Commission Interméditerranéenne et ses Régions. La Commission Interméditerranéenne offre sa contribution pour les prochaines activités (rapports, événements, consultation, plan d'action) comme cela a été le cas avec l'aide de ses membres lors des laboratoires collaboratifs courant mars 2016.⁷ La Commission Interméditerranéenne attend impatiemment le lancement de l'initiative (comme pilote pour l'intégralité du bassin) avec une implication directe des ALRs, potentiellement durant le premier semestre de 2017 durant la Présidence Maltaise de l'UE.
23. **Entend** contribuer à la mise en œuvre de l'EUSAIR sur le terrain. Elle exprime sa volonté de soutenir et de renforcer la gouvernance de l'EUSAIR, notamment en travaillant à la concrétisation de la valeur ajoutée que ses régions peuvent fournir. Cela s'effectuera grâce à des actions de sensibilisation et projets conçus majoritairement dans le cadre de la Task Force CRPM pour la Stratégie adriatique-ioniennne et des groupes de travail thématiques de la Commission Interméditerranéenne, avec un focus sur le transport⁸, le tourisme durable, le développement durable des côtes, parmi d'autres thèmes importants tels que la gestion des migrations.
24. **Offre** son appui, dans le cadre de la coopération en la CRPM et la future Présidence Maltaise au premier semestre de 2017, vers la mise en œuvre dans le bassin des priorités maritimes de l'Union en lien avec la « Méditerranée Occidentale », l'EUSAIR et autres initiatives potentielles ou stratégies émergentes (y compris la possibilité de participer à l'organisation d'événements de haut niveau ou de conférences de parties prenantes impliquant les Régions).

DES PRIORITES MARITIMES VERS DES STRATEGIES ET INITIATIVES EMERGENTES EN MED

La Commission Interméditerranéenne fait état des défis les plus importants impactant la sphère maritime du bassin parmi lesquels on retrouve la réduction des pressions environnementales⁹, le développement équilibré des interactions terre-mer, et la consolidation du rôle des Régions dans la PSM et la GIZC. Il apparaît donc nécessaire de combiner tous types d'investissements maritimes afin d'allier la stimulation de l'économie bleue et la protection/mitigation des risques pour l'environnement via une approche intégrée aux affaires maritimes. En ce sens, la Commission Interméditerranéenne a pris part à différents projets et activités par le biais de son groupe de travail « Transport et Politique Maritime Intégrée » et produit plusieurs recommandations techniques et politiques en collaboration avec d'autres parties prenantes du bassin. En ce qui concerne les politiques UE et Euromed pour les affaires maritimes, ainsi que toutes les stratégies émergentes (en particulier l'EUSAIR et la Med Occidentale), la Commission Interméditerranéenne:

25. **Reconnaît** que la lutte contre le changement climatique et la préservation de la biodiversité en Méditerranée sont des priorités essentielles au développement socio-économique et peuvent représenter des leviers pour l'économie bleue, ainsi que des avantages pour la résilience des territoires méditerranéens. Dans ce contexte, la Commission Interméditerranéenne entend contribuer, capitaliser, et travailler davantage sur un large éventail d'actions CRPM, Commission Interméditerranéenne, et celles d'autres Membres comme listées dans l'annexe 1 de cette présente Déclaration politique.
26. **Estime** d'importance fondamentale que les régions UE, lesquelles offrent déjà un soutien conséquent à l'économie maritime, reçoivent une panoplie d'instruments adéquats de la part de l'UE afin de booster les investissements maritimes en Méditerranée. Les instruments actuels (ex. FEDER, FSE, FEAMP, et leurs synergies avec d'autres fonds tels que H2020 ou IEV) devront être scrupuleusement analysés afin d'évaluer leur impact sur le territoire. Le FEAMP, fonds particulièrement pertinent pour les Régions de la Commission Interméditerranéenne de la CRPM, doit être renforcé en tant que principal instrument UE, ajustant le montant de ses allocations aux besoins et défis réels des différents secteurs maritimes. Les stratégies impactant la Méditerranée doivent porter une attention particulière à la promotion et aux synergies entre les instruments existants (UE et au-delà), tirant profit de l'expérience, concepts et méthodologies des régions UE en termes de

⁷ Portant sur le tourisme durable, l'innovation marine et maritime, le transport maritime durable et la planification spatiale maritime, et la gouvernance en Méditerranée.

⁸ Ex. Les réflexions et actions de sensibilisation pour une connexion efficace de la région des Balkans aux corridors du RTE-T, l'extension du corridor Scandinavie-Méditerranée jusqu'à la côte sud de la zone adriatique-ioniennne italienne, les actions sur le transport maritime durable et les services de compétences pour un transport multimodal innovant et intégré.

⁹ Comprenant certes différentes situations par écorégion comme indiqué par les résultats du projet MED-IAMER projet mais n'indiquant pas moins une tendance préoccupante sur la globalité du bassin.

stratégies de spécialisation intelligente liées aux fonds ESI, et pouvant ainsi être adaptées et expérimentées dans les pays et territoires tiers.

27. **Remarque** que d'après le premier retour d'expériences reçu de la part des Régions CRPM, le FEIS (Plan Juncker) ne semble pas être très utilisé en soutien à l'économie maritime. En ce sens et dans le but d'évaluer si de futurs liens plus efficaces devraient être développés entre le FEIS, la Politique Régionale UE, et le FEAMP afin d'observer plus d'impact sur le terrain que ce soit au niveau méditerranéen ou non, la Commission Interméditerranéenne s'assurera de collaborer avec le Secrétariat CRPM pour estimer l'état de leurs mises en œuvre sur la période de programmation actuelle.
28. **Demande** à l'UE de renforcer son appui aux synergies entre secteurs maritimes industriels (ex. énergies marines et chantiers navals) afin de soutenir, avec les Régions, les efforts des industries maritimes de poursuivre leurs stratégies de différenciation et de diversification. Cela permettrait à l'Europe, et en particulier au bassin méditerranéen, de continuer sa progression en tant que leader dans l'économie maritime mondiale en développant des liens adéquats avec les pays tiers opérant dans le bassin. La Commission Interméditerranéenne veillera également à l'élaboration de coopérations entre organisations clefs telles que Ocean Energy Europe et la CRPM.
29. **Reconnaît** et salue le mouvement impulsé par l'UE envers les technologies bleues, concrétisé dans les récents appels à projets sur le sujet. La Commission Interméditerranéenne réfléchira sur les possibilités de synergies entre clusters maritimes pertinents afin de contribuer à une proposition de projet CRPM s'inscrivant dans ce cadre ou à d'autres actions potentielles, débutant par une coopération avec EMBRC, un des premiers réseaux de centres de recherches sur les biotechnologies bleues en Europe. Explorer des pistes pour faciliter et accélérer les initiatives stratégiques publiques-privées stimulant les opportunités économiques liées à la croissance bleue dans ce domaine en Méditerranée se doit d'être une priorité pour toutes les stratégies méditerranéennes.
30. **Insiste** sur l'importance pour les Institutions UE de collaborer avec les régions méditerranéennes afin de surveiller les impacts socioéconomiques de la Politique Commune pour la Pêche et sa dimension extérieure, en lien avec les problématiques telles que l'obligation de débarquer toutes les captures, ou le lien entre la pêche et les réglementations environnementales (DCSMM). La Commission Interméditerranéenne contribuera aux réflexions globales de la CRPM à ce sujet et en particulier à l'analyse de la mise en œuvre des plans opérationnels du FEAMP au niveau régional afin de réfléchir sur le futur de la PCP. La Commission Interméditerranéenne reconnaît également la contribution cruciale de la pêche cogérée dans la mise en place de la PCP. Elle encourage le développement de nouveaux mécanismes afin d'agrouper les plans de gestion territoriaux dirigés via des groupes de cogestion dans la gouvernance générale des plans pluriannuels régionalisés à grande échelle de la PCP et des CC d'envergure régionale.
31. **Prévient** que le conflit d'usages dans les sphères marines et maritimes devrait être résolu par la mise en œuvre efficace de la PSM et de la GIZC, comptant avec la participation des régions afin d'atteindre un juste équilibre entre le développement des secteurs maritimes émergents et traditionnels comme celui de la pêche.
32. En appelle au soutien de l'UE pour la mise en œuvre d'un projet pilote au nord-est de la Méditerranée, sur la base de l'approche d'ADRIPLAN dans la zone adriatique-ionienne, afin de commencer à développer un plan pour la PSM dans le sous-bassin de la Méditerranée occidentale.
33. **Met en relief** l'importance des initiatives telles que MEDFISH4EVER et appelle les Etats Membres méditerranéens à assurer une mise en œuvre effective des plans de gestion pluriannuels ainsi que l'application de leur suivi via l'amélioration des campagnes de compilation de données concernant l'état des principaux stocks halieutiques commerciaux.
34. **Offre** sa collaboration à MED PAN, en vue du forum sur les Aires Marines Protégées qui se tiendra à Tanger en novembre 2016, en tant qu'opportunité pour créer des synergies avec les régions sur la gouvernance et la promotion des services écosystémiques dans les aires marines protégées, lesquelles doivent également être considérées comme prioritaires pour toutes les stratégies en Méditerranée.
35. **Insiste** sur le fait que le tourisme durable devrait jouer un rôle pivot dans les stratégies méditerranéennes. La Commission Interméditerranéenne entend donc contribuer aux travaux sur : les indicateurs du tourisme maritime et côtier durable dans chaque sous-bassin, les actions pour la diversification et la désaisonnalisation, les itinéraires du tourisme culturel et aux ventes croisées de produits, le tourisme de pêche, la définition de marques, la relation entre le tourisme et les plans côtiers relatifs à la GIZC et la PSM, et les réflexions sur le tourisme de croisière.
36. **Suggère** qu'une haute priorité soit donnée à la réduction des écarts de compétences et à la dynamisation de la formation et de l'éducation dans les secteurs maritimes (ex. transport maritime et logistique, biotechnologies bleues, énergies marines renouvelables, pêche et aquaculture, navigation de plaisance professionnelle) et ce, via toutes les stratégies méditerranéennes.
37. **Accueille positivement** le lancement de l'appel UE Blue Careers visant à réduire les écarts de compétences, et à sensibiliser et augmenter les opportunités de carrières dans l'économie bleue à travers le développement de partenariats entre l'industrie maritime, l'éducation et les centres de formation, et les Régions. La Commission Interméditerranéenne attend impatiemment l'évaluation des projets soumis au premier appel, ainsi que le lancement de son second appel à projets en 2018 envisageant une ouverture possible à la participation des pays tiers et avec une augmentation du budget alloué. La Commission Interméditerranéenne continuera également à

développer davantage de partenariats avec un large éventail d'instituts maritimes UE et méditerranéens, des entreprises et organisations, notamment dans le cadre de projets dérivés en Méditerranée liés à l'initiative VdG de la CRPM qui pourraient être repris dans les stratégies émergentes.

38. **Réitère** le besoin d'accélérer le développement et les connexions des corridors de transport UE liant la Méditerranée à d'efficaces Autoroutes de la mer, mettant correctement en œuvre les actions incluses dans le Plan d'Action Régional Transport pour la région méditerranéenne et portant une attention particulière à l'amélioration des infrastructures et des services portuaires. Elle rappelle que la mise en œuvre adéquate et plus rapide des infrastructures sur le corridor Med est fonctionnelle et vitale au développement des connexions avec les autoroutes de la mer et le dynamisme des économies UE et Med. En ce sens, elle insiste également sur le besoin de continuer à impliquer les régions dans toutes les réunions qui se tiendront pour l'élaboration des forums sur les corridors – particulièrement dans les processus de négociation de son Plan détaillé de mise en œuvre, tenant compte des priorités régionales pour les infrastructures et les ramifications. La Commission Interméditerranéenne insiste sur l'importance que les forums des corridors servent de contexte pour évaluer si les résultats du MIE et les investissements des Etats sont alignés avec les priorités du RTE-T et les compromis pour 2030 concernant le réseau global inclus dans le Règlement (UE) 1315/2013.
39. **Souligne** qu'elle sera active dans le processus de négociation sur un an du Plan détaillé de mise en œuvre pour les AdM. dans ce plan de mise en œuvre des Autoroutes de la mer, l'UE devrait considérer, comme stipulé dans les articles 170.2 et 174 du Traité de l'UE, la dépendance des territoires insulaires méditerranéens en ce qui concerne le transport par mer pour leur développement socio-économique et territorial, et le rôle que ces territoires peuvent jouer comme liens entre l'Afrique du nord et le continent européen. Ainsi, l'accessibilité devrait être prise en compte comme critère lors de la sélection de projets. En lien avec le travail global de la CRPM, la Commission Interméditerranéenne assurera une veille sur les résultats du dernier appel du MIE lié aux AdM afin d'évaluer jusqu'à quel point le transport maritime et les aires périphériques couvertes par ses Régions ont pu bénéficier de cet instrument de financement par comparaison à d'autres territoires UE. Ces réflexions seront également bénéfiques aux stratégies et initiatives émergentes en Méditerranée.
40. **Affirme** de nouveau l'importance des programmes de coopération UE en Méditerranée pour booster les stratégies et en particulier les actions des Régions dans les affaires maritimes via ADRION, Interreg MED et IEV CT MED. Elle souligne par ailleurs l'importance d'une communication et capitalisation effectives des résultats produits par les projets de ces programmes aux cibles, communautés, et citoyens pertinents. La Commission Interméditerranéenne salue et soutient donc l'initiative de l'Interreg MED de lancer des projets horizontaux afin de répondre à ce besoin. Un autre aspect non-négligeable à garder à l'esprit pour les stratégies communes est la capitalisation croisée des projets et les possibles synergies à entreprendre entre les programmes.
41. **Insiste** sur le fait qu'en Méditerranée, toutes les stratégies et initiatives actuelles comme futures doivent servir à une coordination plus efficace des visions, politiques, stratégies, instruments de financement, et acteurs au niveau méditerranéen et de sous-bassin. Parallèlement, ces stratégies se doivent d'assurer un rôle clef de la part des autorités régionales dans la prise de décisions avec les Etats. Cet aspect est fondamental pour une cohérence entre éléments territoriaux et maritimes. Le simple fait d'établir des objectifs partagés au sein de ces stratégies aidera à développer un transfert de politiques et de renforcement de capacités entre les rives méditerranéennes pour une intégration de la zone renforcée et à tous les niveaux.

III. UN ENGAGEMENT RENOUVELE POUR L'ADAPTATION ET LA MITIGATION DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

SOUTIEN A LA MED COP 22

SOUTIEN A LA "MEDCOP 22" ET A LA "CHARTRE DE BOLOGNE"

La Commission Interméditerranéenne et ses Régions ont été impliquées dans le processus menant à la Déclaration climat des élus locaux et régionaux de la Méditerranée, la MED COP 21 à Marseille et la COP21 à Paris en décembre 2015. Faisant suite à ces initiatives, la Commission Interméditerranéenne:

42. **Appelle** à une mise en œuvre effective de l'Accord de la COP21, ouvrant la voie à la COP22, notamment en ce qui concerne les actions pour l'adaptation et la mitigation du changement climatique. Elle recommande aux autorités de mieux considérer et de tenir compte des rôles et actions tenus par les ALRs et la société civile sur le sujet.
43. **Adresse son soutien** complet au processus de la MED COP et à l'évènement Climat MED COP 22, organisée cette année par le Maroc et la région de Tanger-Tétouan-Al Hoceïma (membre de la Commission Interméditerranéenne) et qui se déroulera à Tanger même les 18 et 19 juillet 2016. La Commission Interméditerranéenne réitère l'importance qu'est l'exercice d'assembler une vision globale des défis climatiques et de leurs solutions en Méditerranée entre acteurs publics, privés, scientifiques ou de la société civile, notamment afin de les transférer à la COP 22 qui se tiendra à Marrakech en novembre 2016.
44. **Entend** soutenir la MED COP Climat 22 notamment en appuyant la dissémination d'informations sur l'évènement et ses contenus, en promouvant la participation des Régions, en contribuant à ses travaux et messages politiques, et en augmentant la communication sur le sujet une fois terminée. Cela s'effectuera par la

capitalisation des réflexions et projets passés et actuels, en particulier ceux traitant du développement durable et la protection des côtes et aires marines¹⁰, les problématiques de gestion de l'eau, le transport et tourisme durables, et l'efficacité énergétique.

45. **Maintient** son soutien à la "Charte de Bologne", en fait une large promotion et accueille favorablement l'initiative du ministère italien de l'environnement, du territoire et de la protection maritime de mettre en place – avec 15 Régions maritimes – une instance nationale sur l'érosion côtière pour s'adapter face au changement climatique et limiter les conséquences sur les zones côtières. Ce qui signifie en particulier d'étendre l'initiative italienne à l'espace méditerranéen par une coopération future efficace impliquant d'autres ministères compétents et des Régions d'autres pays qui gèrent ce type de défis. En ce sens, la Commission Interméditerranéenne souligne également l'importance de sensibiliser sur ces thèmes le bassin dans son ensemble et d'intégrer pleinement ce type de coopération dans les stratégies émergentes en Méditerranée¹¹.

EAU & ENERGIE

Pour ce qui est des problématiques relatives à **l'eau et l'énergie**, la Commission Interméditerranéenne continue ses activités par le biais de son groupe de travail dédié et ses Task forces internes. Concernant l'eau et son lien en particulier avec les énergies renouvelables, la Commission Interméditerranéenne est en train de développer les réflexions débutées dans la position politique sur la « Directive cadre sur l'Eau et les Régions méditerranéennes » fin 2014. Elle travaille actuellement à l'élaboration de messages spécifiques et actualisés sur la base des échanges de bonnes pratiques de ses membres (qui seront inclus dans un nouveau document politique pour une publication prévue fin 2016).

Dans cette perspective, en lien avec **l'eau et les énergies renouvelables** et considérant que l'accès illimité à l'eau en tant que bien public et social représente un des droits de l'homme fondamental, la Commission Interméditerranéenne:

46. **Requiert** de l'UE, des institutions nationales et internationales qu'elles soutiennent les Régions dans leurs efforts pour améliorer :
- L'exploitation totale de l'eau urbaine traitée afin de doter les territoires d'une ressource hydrique à un prix plus abordable, capable de maximiser les propriétés nutritives de l'eau¹², de contribuer à l'amortissement des coûts de dépuración de l'eau, et de garantir une meilleure disponibilité pour les usagers tout en renforçant la pérennité des ressources en eau.
 - Les mesures et les traitements pour la régénération de l'eau, la désalinisation des centrales et l'usage de sources d'énergie alternatives. Cela aiderait à augmenter la disponibilité de l'eau, à réduire l'usage d'énergies non-renouvelables, à contribuer au développement de nouvelles technologies, à la création de nouveaux emplois, et permettant l'installation d'habitants dans des zones desservies par des réseaux hydriques.

Ces mesures, soutenues par des financements additionnels, pourraient contribuer à la mise en œuvre efficace des objectifs de la Directive Cadre sur l'Eau, tout en diffusant des bonnes pratiques sur la gestion de l'eau pour d'autres territoires méditerranéens non-UE.

Dans le domaine de **l'énergie** et avec un focus sur l'efficacité énergétique, la Commission Interméditerranéenne:

47. **Salue** l'initiative du Centre Méditerranéen pour l'Intégration établissant un forum méditerranéen sur l'électricité et le changement climatique. La Commission Interméditerranéenne soutient son objectif d'éveiller les consciences sur les bénéfices de l'intégration du marché énergétique méditerranéen afin d'appuyer la transition à une économie sobre en carbone dans la région MENA et en Europe, et pour disséminer et partager des connaissances sur le sujet. La Commission Interméditerranéenne supporte également l'idée de rassembler de petits groupes de parties prenantes – incluant les Régions – autour d'un éventail de thèmes spécifiques.
48. **Souligne** que les Régions (et les autorités locales) jouent un rôle clef dans l'implémentation des politiques d'économie d'énergie et d'efficacité énergétique. Elles sont en réalité les mieux placées pour analyser la production des infrastructures et les besoins des citoyens. Leur proximité avec le territoire fait qu'elles démontrent une meilleure agilité lors de l'application de fonds ayant pour but la mise en œuvre de ces politiques.
49. **Rappelle** le besoin de booster et de coordonner les stratégies régionales pour la rénovation énergétique dans les bâtiments au niveau méditerranéen, et l'importance d'aligner les travaux avec la Déclaration de Ljubljana, ainsi que les projets ELIHMED, MARIE et PROFORBIOMED, vers un Plan d'Action Conjoint sur la Rénovation Energétique dans les bâtiments en Méditerranée et un modèle de gouvernance multiniveaux. A ces fins, la Commission Interméditerranéenne est impatiente d'élaborer et de mettre en œuvre le Plan et ses futures actions prioritaires comptant sur l'aide de sa Task Force travaillant sur ce thème et par le biais de projets UE déjà soumis à l'Interreg MED (et en cours d'évaluation) par ses Régions.

¹⁰ En lien avec les projets capitalisés par COM&CAP MarInA-Med.

¹¹ En particulier en prenant en compte les efforts communs et la coopération dans la mise en place de savoir-faire et de solutions innovantes, les conditions pour répondre de manière plus efficace aux défis liés au changement climatique à l'échelle du bassin, en particulier sur les zones côtières, dont la sauvegarde et les opportunités de développement sont étroitement liés et sont une condition préalable à la croissance durable marine et maritime.

¹² Ex. avec des engrais pour une réutilisation agricole.

50. **Appelle** la Commission européenne à entrevoir des mécanismes, systèmes, et mesures concrets afin de :
- Renforcer le rôle des Régions dans l'implémentation, le monitoring, et l'évaluation des divers plans adoptés par les Etats Membres en relation aux objectifs de l'efficacité énergétique et l'économie d'énergie résultant de la mise en œuvre de la Directive 2012/27/EU.
 - Soutenir les investissements pour l'efficacité énergétique dans les régions où le marché ou les instruments financiers tels que le FEIS ne fonctionnent peut-être pas comme espéré.
 - S'occuper des carences énergétiques dans les pays UE et leurs régions de façon homogène et multidisciplinaire, s'inscrivant dans le champ de la Directive actuelle sur l'efficacité énergétique et en vue de sa prochaine révision.
 - Promouvoir la consommation propre aux niveaux UE et Med, favorisant un développement complet et équilibré entre les différents pays membres de l'UE, permettant un usage optimal du potentiel de ressources de chaque région, et devenant un modèle d'inspiration pour appliquer des schémas similaires dans les pays tiers.

Approuvée à l'unanimité par l'Assemblée générale Veneto 2016